



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

Délibération N° DEL17/2024

Création d'un emploi de chargé de mission ateliers et projets à la Maison des femmes

411

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

La Maison des Femmes créée en février 2023 est un lieu ressource pluridisciplinaire, destiné à promouvoir les droits des femmes et leur émancipation. Espace d'écoute et d'échanges, elle intervient dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'organisation de cette structure se décline ainsi :

- Une équipe de 2 professionnelles : une responsable et une médiatrice sociale pour l'accueil 210 femmes en 2023 dont 69 ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.
- L'organisation de permanences et la mise en place d'ateliers et d'actions collectives afin d'accompagner les femmes dans tous les aspects de leur vie quotidienne, sociale, économique, juridique, psychologique et professionnelle.

La Maison des Femmes, en célébrant son premier anniversaire, témoigne d'un développement significatif qui nécessite une attention particulière à la coordination et à l'expansion de ses activités.

Dans cette dynamique, il apparaît indispensable de créer un poste dédié au sein de la Maison des Femmes, celui de Chargé(e) de Mission Ateliers et Projets.

Ce nouveau poste vise à assurer la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des différents ateliers et projets proposés par la Maison des Femmes qui permettent tant de favoriser les échanges et rencontres qu'à apporter des connaissances et de nouvelles compétences aux femmes qui souhaitent y participer autour de thématiques.

En outre, ce professionnel sera chargé de coordonner les partenariats, d'innover dans les propositions et d'assurer une offre adaptée aux besoins identifiés.

L'objectif de cette création de poste est de garantir une gestion proactive des activités de la Maison des Femmes, en réponse aux besoins exprimés par les bénéficiaires.

L'Analyse des Besoins Sociaux a confirmé la nécessité d'une telle fonction pour renforcer l'impact et l'efficacité de la Maison des Femmes. De plus, cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de développement et d'adaptation de notre structure aux enjeux sociaux actuels.

En conséquence, nous proposons la création du poste de Chargé(e) de Mission Ateliers et Projets, dans le cadre de l'amélioration du service rendu au sein de la Maison des Femmes et plus particulièrement dans sa mission d'accompagnement et d'émancipation des femmes.

Vous trouverez ci-après la fiche de poste détaillée.



Fiche de Poste

Intitulé du poste : Chargé(e) de mission Ateliers et Projets
Poste occupé par : /
Service : CCAS/ Service Action Sociale – Maison des femmes
Positionnement hiérarchique : <pre> graph TD A[Directeur du CCAS] --> B[Chef du service de l'action sociale] B --> C[Reponsable de la Maison des Femmes] C --> D[Chargé(e) de mission ateliers et projets] </pre>
Missions du poste : Sous la supervision du responsable de la Maison des Femmes, vous êtes chargé(e) de concevoir, développer, coordonner, accompagner, animer et évaluer les ateliers et les Grands Projets au sein de la Maison des Femmes. Vous contribuez au bon fonctionnement de la Maison des Femmes du CCAS en collaboration avec l'équipe.
Activités du poste : <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et mettre en œuvre les grands projets de la structure Maison des Femmes. - Concevoir, organiser et animer des ateliers collectifs répondants aux différentes problématiques rencontrées par les femmes dans une logique de « projets » par « thématiques ». - Mobiliser les femmes autour des différents projets et ateliers. - Participer au développement des partenariats internes et externes. - Réaliser une évaluation quantitative et qualitative des ateliers et projets menés. - Participer à l'accueil et à l'accompagner des femmes dans leur parcours au sein de la structure. - Contribuer à la gestion quotidienne de l'activité de la Maison des Femmes - Assurer toutes missions nécessaires au bon fonctionnement du service et du CCAS
Exigences requises : Niveau requis : BAC +3 Permis B Formations et qualifications nécessaires : Formation action sociale et en gestion de projets Expérience dans un poste similaire appréciée Compétences nécessaires : Qualités relationnelles affirmées Expérience d'accueil du public Maîtriser les outils informatique (Word, Excel, power point) Maîtriser les techniques de dynamisation des personnes et d'animation de groupe
Relations fonctionnelles : En interne : Services du CCAS

<p>Services de la ville En externe : CIDFF, France Victimes, Mission locale, BGE, Préfecture, Conseil départemental, CAF, Police Municipale, Commissariat, CPAM, MDA, Associations en lien avec les droits des femmes, Associations caritatives, Structures d'hébergement (GIP relais logement, Bercaill...), ...</p>
<p>Cadre statutaire : Catégorie : A Filière : Administrative Cadre d'emplois ou grade(s) ciblé(s) : Attaché</p>
<p>Moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers, ...) : Bureau Matériel informatique Téléphone Véhicule de service Télétravail possible</p>
<p>Dimension du poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'une rigueur professionnelle - Importance de l'animation du réseau de partenaires - Capacité à répondre aux défis de la politique publique liés à la lutte contre l'exclusion - Engagement à travailler de manière transversale, couvrant à la fois le service spécifique, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'ensemble de la collectivité
<p>Conditions et contraintes d'exercice : Aptitude à la polyvalence et au travail en équipe</p>
<p>Indicateurs d'appréciation des résultats attendus : Qualité de l'écoute/ satisfaction de l'utilisateur Evaluation qualitative et quantitative Respect des consignes et procédures</p>

Je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- ✓ Décider de créer un emploi permanent de chargé de missions ateliers et projet au sein de la maison des femmes à temps complet à compter du 01/04/2024, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière administrative,
- ✓ Décider que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la collectivité.
- ✓ Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Décide** de créer un emploi permanent de chargé de missions ateliers et projet au sein de la maison des femmes à temps complet à compter du 01/04/2024, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière administrative,
- ✓ **Décide** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la collectivité.
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du CCAS.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir CHAKKAR".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240325-DEL17-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024